



17 avril 2020



Covid-19 : au moyen d'une lettre ouverte au Conseil d'Etat, la CCIG sollicite des mesures additionnelles urgentes pour l'économie genevoise

La crise économique provoquée par la pandémie de Covid-19 déploie des effets sans précédent. Les dispositions sanitaires édictées sont fondées, mais force est de constater que la situation économique est extrêmement critique.

Certes, la Confédération a mis en place un paquet de mesures destinées à assurer la liquidité des PME, doté de 62 milliards de francs. Le Conseil d'Etat genevois a, de son côté, fait preuve d'une grande proactivité et d'un engagement fort que nous tenons à saluer, tout comme celui de la Confédération.

Si les dispositifs en place permettent de couvrir les besoins immédiats de nombre d'entreprises, ils demeurent insuffisants pour une part importante d'entre elles, respectivement ne répondent pas à certaines des préoccupations aiguës émises par les entrepreneurs.

Ainsi, l'enquête que conduit actuellement la CCIG auprès de ses 2500 entreprises membres confirme précisément que certaines professions libérales et de nombreuses sociétés, en particulier les plus petites, passent malheureusement à travers les mailles du filet. Les quelque 17 000 signatures apposées à la pétition

lancée par le Département cantonal du développement économique, avec le concours de la CCIG et de plusieurs associations économiques, témoignent de la gravité de la situation.

Pour cette raison, la CCIG a proposé ce jour au Conseil d'Etat, par voie de lettre ouverte, **un catalogue de 10 mesures** complémentaires à mettre en œuvre sans délai :

1. Soutenir les futures démarches parlementaires visant à **relever la limite supérieure des 90'000 francs** pour les indépendants et à prolonger la durée de ces mesures de soutien en cas de nécessité ;
2. Appuyer la prise en compte de la **situation des dirigeants employés** de leur société ;
3. Observer avec attention les effets du déconfinement par paliers, en particulier pour les commerces et étudier, en cas de nécessité, la possibilité de prolonger le dispositif de prise en charge symétrique des **loyers inférieurs à 3'500 francs** ;
4. Améliorer sans délai le **franchissement des frontières** pour les travailleurs frontaliers;
5. Renforcer, si besoin, les **moyens à disposition de la FAE** pour les sociétés qui ne qualifient pas pour les crédits-relais de la Confédération ;
6. Apporter son **soutien aux acteurs du tourisme**, notamment les hôtels, qui jouent un rôle clef à Genève, et défendre le secteur du transport aérien, sans condition, ne serait-ce que pour son apport essentiel à la Genève internationale ;
7. Compenser les prestations d'intérêt général fournies par les **acteurs privés de la santé**, réquisitionnés durant cette crise sanitaire ;
8. Consentir des aides directes pour les entreprises ayant des activités de **recherche et développement** ;
9. Veiller à pérenniser le **financement des start-ups**, les PME de demain, en soutenant la Fongit notamment ; et
10. S'engager par tous les moyens (y compris fiscaux) pour le **maintien des activités déployées par les multinationales**, véritable poumon du tissu économique genevois.

Au surplus, un certain nombre d'entreprises locataires de l'Etat nous ont signalé attendre un discours clair de la part du canton en ce qui concerne leurs loyers. Si l'Etat n'a pas, à la différence de la Ville de Genève et d'autres institutions, annoncé de mesures concernant les locaux commerciaux qu'il loue à des entreprises, l'Office cantonal des bâtiments entre en matière quand des locataires commerciaux lui font part de difficultés de paiement. **La CCIG demande que le Conseil d'Etat engage**

systématiquement toutes négociations utiles avec ses locataires quant au règlement des loyers de ses locaux commerciaux.

Enfin, il est essentiel que les services de l'administration recommencent à fonctionner sans délai. Les autorisations de construire sont suspendues, de nombreux dossiers sont bloqués, les fonctionnaires responsables étant injoignables. Cette situation est inacceptable. L'économie est prête à reprendre ses activités, l'administration doit l'être également.

Pour sa part, la CCIG reste mobilisée pour répondre à vos interrogations ; notre cellule de crise y répond à l'adresse covid19@ccig.ch et les informations officielles, liens utiles et hotlines des autorités sont constamment mis à jour sur notre page dédiée : www.ccig.ch/covid19.

En demeurant à votre disposition, nous vous adressons, chère Madame, cher Monsieur, cher Membre, nos meilleurs messages, ainsi que tous nos encouragements.

Gilles Rufenacht, président
Vincent Subilia, directeur général



Bd du Théâtre 4 - 1204 Genève - Tél. +41 22 819 91 11 - Fax +41 22 819 91 00 - E-mail cci@ccig.ch

©CCIG. Tous droits réservés. Responsable de publication : Alexandra Rys

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre d'information, [cliquez ici](#).

Bd du Théâtre 4 - 1204 Genève - Tél. +41 22 819 91 11 - Fax +41 22 819 91